



COMMUNIQUE DE PRESSE  
15 MAI 2009

## COMMUNIQUE

---

### ***Alain LE VERN Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe inaugure avec Jean-Baptiste Macquet Champion du monde/Finaliste olympique les nouveaux locaux des clubs d'aviron et de voile de Dieppe***

**Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe, en partenariat avec l'Agglomération Dieppe Maritime, a rénové deux bâtiments chaussée de l'Arques pour y accueillir le Club d'Aviron et le Cercle de Voile de Dieppe. Cette opération permet désormais aux adhérents des deux clubs sportifs de pratiquer dans de bonnes conditions leurs séquences traditionnelles d'entraînement. Elle marque la fin des aménagements en faveur de la plaisance qui avaient débuté en 2007 avec la création de 74 anneaux en amont du bassin de Paris.**

Les deux bâtiments existants chaussée de l'Arques ont été totalement réaménagés sur une surface totale de 524 m<sup>2</sup> partagés entre le Club d'Aviron et le Cercle de Voile de Dieppe, avec des espaces d'accueil pour les stagiaires et de stockage pour le matériel.

Le premier bâtiment rénové, accessible aux personnes à mobilité réduite et totalement sécurisé, comprend une salle de classe et d'entraînement, des vestiaires et des sanitaires. L'extérieur du bâtiment est protégé par une clôture.

Le deuxième bâtiment a pour unique vocation de stocker les bateaux. Un rideau métallique et une porte coupe-feu ont été installés.

Un nouveau portail facilite l'accès au bassin par la passerelle et le ponton spécialement dédiés aux clubs d'aviron et de voile.

Le montant des travaux s'élève à 179 260 €HT pour les deux bâtiments. La Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime participe à hauteur de 35 000 € sur les espaces sanitaires mutualisés. Le Centre National de Développement du Sport a été sollicité à hauteur de 25 600 €.

Le coût des travaux d'aménagement de la passerelle et du ponton réalisés par l'entreprise Atlantic Marine s'élève à 90 000 €HT.

Les travaux de rénovation des bâtiments ont mobilisé les agents du Syndicat Mixte et 12 entreprises locales pendant trois mois. Les associations ont pris en charge les aménagements intérieurs, en particulier la mise en peinture des locaux.

Le Club Nautique Dieppois - Aviron et le Cercle de Voile de Dieppe disposent d'une Autorisation d'Occupation Temporaire avec une redevance annuelle pour chaque club proportionnelle à la surface occupée.

Les aménagements réalisés en amont du bassin de Paris permettront à des centaines de jeunes de la région dieppoise de découvrir et de pratiquer dans les meilleures conditions les sports nautiques.

Cette opération marque la fin des aménagements en faveur de la plaisance qui avaient débuté en 2007 avec la création de 74 anneaux en amont du bassin de Paris. 200 mètres de pontons et une passerelle avait alors été installés par les entreprises Fabeltra et Pech'alu, un investissement de 310 000 €.

Pour Alain Le Vern président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe et Président de la Région Haute-Normandie : *« améliorer les conditions d'activités du Cercle de Voile de Dieppe et du Club Nautique Dieppois - Aviron contribue à faire de la région un espace maritime reconnu et apprécié notamment par la jeunesse seinomarine. L'action du Syndicat Mixte et de l'Agglomération Dieppe Maritime en faveur du nautisme, créateur d'emplois non délocalisables, démontre que la mixité des activités portuaires n'en exclue aucune. Avec la remise à niveau des installations, le dragage, la création d'anneaux supplémentaires et le projet de réalisation en 2010 d'un port à sec dans l'ancienne cale sèche du Pollet la plaisance à Dieppe a le vent en poupe ! ».*